

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/068

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
01/07/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Séance du 06/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 17

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, ICHOU, HAMDAN, LECLERC; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, LAPOUGE ;

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DU
CONSEIL**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, par délibération du 30 mars 2026, donné délégation au maire pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de ses attributions déléguées

En matière financière : acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- BLACHERE ILUMINATIONS – Décoration de Noël : 2 400,00 € T.T.C.
- DECOLUM ILUMINATIONS – Décoration de Noël : 2 454,00 € T.T.C.
- SBI – Pose d'un volet roulant solaire – Appartement 4 rue de l'Eglise : 880,22 € T.T.C.
- ELABOR– Logiciel cimetière-Abonnement annuel-engagement de 3 ans : 1 785,71 € T.T.C.

Publié le 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260706-2026083-DE



En matière d'urbanisme aucune demande n'a été transmise depuis le dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions du maire dans le cadre de sa délégation du conseil

Fait et délibéré, le 6 juillet 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

